VENTES A L'ENCAN.

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Emplacement d'affaire et Résidence, 3339-3341 rue Rempart.

A l'encoignure de la rue Désiré.

Cottage double 3408-3410 rue St Claude, entre les rues Désiré et Elmire.

Cottage simple 1039 rue Indépendance, entre les rues Rempart et St Claude.

Deux lots rue Mandeville, entre les rues Derbigny et Roman, ilet rue Marigny.

Cottage double 1735-1739 rue Mandeville, à l'encoignure de la rue Roman, ilet rue Marigny et Espagne.

Trois lots à Alger, rue Farragut, entre les rues de Armas et Newton.

161 96|100 acres avec toutes les améliorations qui s'y trouvent près de Covington sur la rivière Bogue-Falaya.

MARDI, le 15 mai 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Charlotte Buttenuth et al vs Mary Buttenuth et als.

No 78,732—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans — Division D.

PAR CARRERE ET KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur, bureau 806 rue Perdido—MARDI, le 15 mai 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 29 mars 1906 et signé le 5 avril 1906, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, je procéderai de vendre à l'enchère publique les propriétés ci-après décrites, à savoir :

Premièrement—Un certain lot de terre situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet No 360 borné par les rues N. Rempart, St Claude, Piété et Désiré, mesurant trente pieds de face à la rue N. Rempart sur cent six pieds plus ou moins de profondeur et face à la rue Désiré, ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, désignées par les Nos 3339 3341 rue N. Rempart.

Les améliorations comprennent une bâtisse simple en bois à un étage, converte en ardoises, comprenant magasin, cinq chambres et cour dans la cour est l'entrepôt, citerne, etc., louée $24 par mois.

Deuxièmement—Un certain lot de terre situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet 359 borné par les rues St Claude, Désiré, Elmire et N. Rempart, désigné par le No 15, et mesurant trente pieds de face à la rue St Claude sur cent trente et un pieds et trois pouces de profondeur et commençant à une distance de 60 pieds de l'encoignure des rues St Claude et Désiré, ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, désignées par les Nos 3408-3410 rue St Claude.

Les améliorations comprenant une bâtisse double retirée à un étage en bois, contenant trois chambres, deux citernes, hangar, etc., de chaque côté, louée pour $16.

Troisièmement—Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 356, borné par les rues Indépendance, Pauline, N. Rempart et St Claude, lequel lot est désigné par le No 4 sur un plan annexé à un acte de A. Ducatel daté le 22 novembre 1847, et mesurant trente pieds de face à la rue Indépendance par quatre vingt quinze pieds de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent.

Les améliorations comprenant un cottage simple en bois à un étage, connu comme le No 1039 rue Indépendance et contenant trois chambres, cuisine, allée pour voiture, écurie, citerne, grande cour et etc., loué $8.00.

Quatrièmement—Deux certains lots de terre situés dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet No 775, borné par les rues Mandeville, Roman (autrefois Solidelle), Derbigny (autrefois Prosper) et Marigny, lesquels lots mesurant chacun trente deux pieds de face à rue Mandeville par cent vingt deux pieds dix pouces et six lignes de profondeur, ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, etc;

Cinquièmement—Une portion de terre située dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet No 776, borné par les rues Mandeville, Roman, anciennement Solidelle, Derbigny, anciennement Prosper, et Espagne, laquelle portion de terre mesurant soixante pieds de face à la rue Mandeville sur quarante six pieds de profondeur et face à la rue Roman, ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois, contenant deux chambres, cour, etc., de chaque côté; dans la cour est citerne, etc., et louée $9.50 par mois. Les améliorations sont connues comme les Nos 1735-39 rue Mandeville.

Sixièmement—Trois certains lots de terre, situés dans le Cinquième District de cette ville, dans le fond de la Station Navale des Etats Unis, dans l'ilet borné par les rues Newton, Farragut et De Armas, et la ligne de la propriété autrefois de Gustave Kohn, lesquels lots sont désignés par les Nos 21, 22 et 23 du bloc 1, sur un plan annexé à un acte de C. G. Rebentisch, notaire, daté le 29 juillet 1904 et mesurant chacun 25 pieds de face à la rue Farragut, la même largeur dans le fond sur la ligne de la propriété, autrefois de Gustave Kohn, et 118 pieds de profondeur; le lot 23 commençant à une distance de cinquante pieds de l'encoignure des rues De Armas et Farragut.

Septièmement—Une certaine portion de terre située dans la paroisse de St Tammany, étant le quart sud ouest du quart sud-ouest de la section six (6) comté six (6) sud de la rangée onze (11) est, contenant quarante (40) acres, et la moitié sud du quart sud-est de la section un, comté six (6) sud de la rangée dix (10) est, contenant 81 12|100 acres, et le quart nord est du quart sud-est de la section un (1) comté six (6), sud de la rangée dix (10) est contenant 40 84|100 acres, acheté de H. J. Smith, par acte de W. R. Warrer, recorder pour St Tammany, daté le 14 oct, 1895. Reg. C. Bk. R. p. 218.

Termes et conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance en un ou un et deux ans de crédit, à l'option de l'acquéreur, représenté par des billets portant sept pour cent d'intérêt par an de la date de l'acte de vente jusqu'au paiement, garanti par privilège de vendeur et hypothèque spéciale, l'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion de crédit et de transférer la police au porteur des billets, l'acte de vente devant contenir la clause de non aliénation et vente sans estimation et cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles contenues dans les actes de vente, les acquéreurs assumant de payer en plus et au-dessus du prix de l'adjudication les taxes d'Etat et de ville de 1906, et de déposer avec l'encanteur dix pour cent en partie du paiement du prix au moment de l'adjudication; les acquéreurs ne devant avoir droit aux loyers seulement de la date du passage de l'acte de vente. Les actes de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Chas F. Claiborne, avocat.
No 727 rue Commune.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de C. P. Rimmings.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 66,698—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Victor Mauris, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Alexis Brian, avocat.
2 mai—2 6 11

Succession de Frank Thibaut.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 79,219 — Division A—Attendu que Mme Marie Miltenberger, veuve de Frank Thibaut, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frank Thibaut, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Chas J. Théard, avocat.
2 mai—2 6 11

Succession de Joseph L. Herwig.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 76 637—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Canal-Louisiana Bank & Trust Company and E C L Herwig adm. nistrateurs de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour.—THOMAS CONNELL, Greffier.
Miller Dufour & Dufour, avocats.
4 mai—4 8 13

VENTES A L'ENCAN.

Harry H. Hodgson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR.

2 Splendides Lots

A l'encoignure des rues Lapeyrouse et Prieur.

Tombe de la Société

Dans le Cimetière Girod.

A l'encan, JEUDI, le 24 mai 1906.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur—A la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, à midi, à la date ci dessus, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D dans l'affaire de William C. Robinson vs La "Lutheran Benevolent Society No 2". Dossier No 78,789, la propriété ci-après décrite sera vendue—

1° La tombe de la Société dans le cimetière Girod.

2° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet B, lequel est borné par les rues Lapeyrouse, Onsaga, Roman et Prieur, les dits lots sont désignés par les Nos 2 et 3 et mesurant chacun 33 pieds de face à la rue Lapeyrouse par 109 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot No 2 formant l'encoignure des rues Lapeyrouse et Prieur.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois servant comme une église.

Termes et conditions—Pour la tombe, comptant. Pour la propriété, un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans avec 7 0|0 d'intérêt et toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité, les acquéreurs assumant en plus de leur enchère les taxes pour l'année 1906, et faire un dépôt comptant de 10 0|0 au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Felix J. Dreyfous, notaire aux frais des acquéreurs.
22 avril—22 29—mai 6 13 20 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Graine de Coton ! Graine de Coton !

A L'ENCAN

Mercredi, le 9 Mai 1906.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur—A 11 heures a. m., au pied de l'avenue des Champs Elysées, pour le compte de qui cela peut concerner, sous l'acte 124 de 1890, à l'enchère publique, il sera vendu :

Un "Carload de graine de coton, 30,000 livres, plus ou moins, expédié par J. L. Davis, Randolph Lne.

Conditions—Comptant sur les lieux avant livraison.
29 av—29—mai 6 9

Morgan & Metzler.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété désirable sur l'avenue Gentilly.

In re — Succession de Giovanina Barcia, femme de Guiseppe Cardarella.

No 77,989—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

EN VERTU d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Division B, daté et signé le 20 avril 1906, et adressé à Will J. Morgan, encanteur, nous vendrons à l'enchère publique, JEUDI, le 24 mai 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

Quatre certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet No 1731 d'une forme irrégulière, borné par le Chemin Gentilly, les rues Rosière, O'Reilly, Clay et Aubry, lesquels lots formant toute la façade sur le Chemin de Gentilly dudit ilet sont désignés par les lettres A. B. C et D et mesurant comme suit, à savoir :

Le lot A, trente et un pieds, deux pouces et cinq lignes (31' 2" 5''') de face au chemin Gentilly, vingt sept pieds neuf pouces et quatre lignes [27' 9" 4'''] de largeur dans le fond, par cent vingt pieds [120'] de profondeur et faisant face à la rue Aubry, et cent trente quatre pieds, deux pouces et quatre lignes [134' 2" 4'''] de profondeur sur l'autre ligne de côté, le divisant du lot B.

Et les lots B, C et D ayant chacun trente et un pieds deux pouces et cinq lignes (31' 2" 5''') de face au Chemin Gentilly par les profondeurs suivantes, à savoir :

Le lot B cent trente quatre pieds deux pouces et quatre lignes [134' 2" 4'''] sur la ligne du lot A, et cent quarante huit pieds cinq pouces et une ligne [148' 5" 1'''] sur la ligne du lot C, et le lot C cent quarante huit pieds cinq pouces et une ligne [148' 5" 1'''] sur la ligne du lot B et cent soixante deux pieds sept pouces et cinq lignes [162' 7" 5'''] sur la ligne du lot D et le lot D ayant cent soixante deux pieds sept pouces et cinq lignes [162' 7" 5'''] sur la ligne du lot C et cent soixante seize pieds dix pouces et deux lignes (176' 10" 2''') sur la ligne de côté opposée vers la rue O'Reilly. Les dits lots ayant chacun une largeur de vingt sept pieds neuf pouces et quatre lignes [27' 9" 4'''] dans le fond, étant la même propriété laquelle a été acquise par ladite défunte Giovanina Barcia, femme dudit Guiseppe Cardarella, avec ses propre fond paraphernaux et séparerée de Charles Grillot Jr. par acte de vente passé pardevant Wm. J. Formento, notaire, le 13 mai 1905, enregistré dans le livre des transferts 201 fol 334.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a en un et deux ans, par billets garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 0|0 d'intérêt, les clauses usuelles de sécurité, L'acquéreur devant assumer les taxes de 1906, au dessus et en plus du prix de l'adjudicatiod et faire un dépôt de 10 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Wm J. Formento, notaire, aux frais des acquéreurs.

MORGAN & METZLER,
Encanteurs,
Bureaux, 331 rue Carondelet.
Albert Voorhies, avocat.
22 avril—22 29—mai 6 13 20 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lots de Valeur dans le Troisième District

Succession de Edward Filleul—No 75,848—Cour Civile de District—Division A—Paroisse d'Orléans.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Division A, daté et signé le 2 avril 1906 et adressé à Morgan & Metzler, Encanteurs, nous vendrons à l'enchère publique, MARDI, le 8 mai, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Trois certains lots de terre dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Elmire, Désiré, Girod, maintenant Villeré, et St Jean Baptiste, maintenant Robertson, désignés par les Nos un, deux et trois sur un plan fait par A. D'Hémécourt, voyer, daté le 13 janvier 1840 et déposé en l'étude de L. Keney, notaire. Lesdits lots de terre sont contigus et mesurant chacun trente huit pieds de face à la rue Elmire sur cent vingt pieds huit pouces de profondeur.

Conditions — Comptant. L'acte de vente pardevant Robert Légier, notaire, aux frais de l'acquéreur; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1906 et faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Walter L. Gleason, avocat.
MORGAN & METZLER,
Encanteurs, 331 rue Carondelet.
5 avril—5 8 15 22—mai 6 8

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Geo. G. Koschel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 79 222—Division E.—Attendu que George August Koschel a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Geo. G. Koschel décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. A. D. Danziger avocat.
5 mai—5 9 14

Succession de William Durbridge.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 79,196—Division B—Attendu que Adolfo Dugué, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Durbridge, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Ernest T. Florance, avocat.
4 mai—4 8 13

VENTES A L'ENCAN.

Geo. St. Paul.

La plus grande offre spéculative de la saison.

La magnifique bâtisse en briques à 3 étages, connue comme le No 635 rue Baronne, entre les rues Girod et Lafayette.

Dans l'ilet avec améliorations projetées d'un demi-million de dollars : près du Nouveau Théâtre Fourton et du Jardin d'hiver de Brooks.

MERCREDI, LE 6 JUIN 1906, A MIDI,

A la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, No 225 à 229 rue Baronne, Stall No Un.

Succession de Mme Marie Martha Favre, Veuve de George Maritche.

No 77 943—Cour Civile de District, Division B.

EN VERTU d'un ordre à moi adressé par l'Honorable le juge de la Division B, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus numérotée, lequel dit ordre est daté et signé le 1er mai 1906, je vendrai à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, Nos 225 à 229 rue Baronne, à midi, MERCREDI, le 6 juin, la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations etc., qui s'y trouvent situé dans le *Premier District de cette ville*, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Girod, Lafayette et Dryades et désigné par la lettre C sur un plan et devis d'arpentage fait par J. A. D'Hémécourt, député voyer de ville, daté le 15 décembre 1866, annexé à un acte d'hypothèque par ——— Rondanez à John Selme, passé pardevant C. V. Foulon, notaire, le 22 décembre 1866, et mesurant d'après cela, en mesure américaine vingt et un pieds, deux pouces et cinq lignes de face à la rue Baronne, la même largeur dans le fond, et soixante pieds un pouce de profondeur entre lignes parallèles, avec le droit à une allée de trois pieds dix pouces et trois lignes de face à la rue Girod par une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces et six lignes entre lignes parallèles, ladite allée étant en commun à la ci-dessus mentionnée propriété et autres, aboutissant ci-dessus.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un ou de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être demontrée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets et l'acquéreur devant payer en plus et au dessus du prix de l'adjudication toutes les taxes dues et exigibles dans l'année 1906, l'acquéreur devant faire un dépôt de dix pour au moment de l'adjudication et ne devant avoir droit aux loyers de ladite propriété seulement à partir du passage de l'acte d'achat ; l'acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Roger Meunier, avocat.

GEO. ST-PAUL, Encanteur,
137 rue Carondelet. Phone Main 2967 R

6 mai—6 13 20 27—juin 3 6

John P. LeBesque.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

UNE GRANDE OCCASION POUR SPÉCULATEURS : PROPRIÉTES DANS LE QUATRIÈME DISTRICT "GARDEN DISTRICT".

Le Cottage Double, 500-504 rue Troisième, (à l'encoignure Rousseau ;)
Le Cottage Simple, 2609 rue Rousseau ;
Le Cottage Double, 2609-2611 rue Rousseau.

IL SERA VENDU à l'encan, à la (Nouvelle) Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, 225-229 rue Baronne— **MERCREDI, LE 16 MAI 1906.**

JAMES J. RILEY ET ALS., VS IRENE DELESDERNIER ET ALS.

No 77, 348—Cour Civile de District — Division A.

PAR JOHN P. LEBESQUE, Encanteur—En vertu d'un jugement en partage final en ceci signé le 8me jour de janvier 1906 et d'un ordre supplémentaire de la date du 5 février 1906 les deux dans l'affaire ci-dessus nommée. Par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite Division A, et aussi d'un ordre signé par l'Hon. George H. Théard, juge de la Division E, de ladite Cour Civile de district, le 16 février 1906 dans la succession de Mme Richard Riley No 67,221 du dossier de ladite Cour.

Je vendrai à l'enchère publique à la (nouvelle) Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, Nos 225-229 rue Baronne, MERCREDI, le 16 mai 1906, à midi, les propriétés ci-après décrites, à savoir.

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations, avantages, etc., en cette ville, dans l'ilet borné par les rues Troisième, Quatrième, Rousseau et Fulton (maintenant St Thomas), à l'encoignure des rues Troisième et Rousseau, 38 pieds, plus ou moins, de façade à la rue Troisième sur une profondeur et façade à la rue Rousseau de 63 pieds et 6 pouces, plus ou moins, acquis par Richard Riley de John A. Devaney, par acte pardevant W. J Castell, anciennement notaire, le 22 juin 1870, livre des transferts 97, folio 740.

RICHARD P. RILEY ET ALS. VS IRENE DELESDERNIER ET ALS.

No 73,067—Cour Civile de District — Division B.

PAR JOHN P. LEBESQUE, Encanteur—En vertu d'un jugement final en partage signé le 15 janvier 1906, par l'Honorable Fred D. King juge de la Division B, de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans et d'un ordre supplémentaire signé le 15 février 1906, les deux dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et en vertu aussi d'un ordre de l'Honorable George H. Théard, juge de la Division E de ladite Cour Civile de District, signé le 16 février 1906 dans la succession de Mme Richard Riley, No 67,221 du dossier de ladite Cour.

Je vendrai à l'enchère publique, à la (Nouvelle) Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, 225-229 rue Baronne, MERCREDI, le 16 mai 1906, à midi, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

Un lot de terre en cette ville avec toutes les bâtisses, améliorations, avantages, etc., portant les numéros municipaux 2609 (maison simple) et 2609-2611 (maison double) rue Rousseau, dans l'ilet borné par les rues Rousseau, Troisième, Quatrième et Fulton (maintenant rue St Thomas), désigné comme lot No 12 sur un plan par H. Grant, voyer de ville, le 1er février 1843, et étant une portion de l'ilet No 11 sur le plan original du Faubourg Livandais, dressé par B. Buisson, le 5 mars 1832, ledit lot mesurant (en mesure américaine) 31 pieds 9 pouces, plus ou moins, de face à la rue Rousseau sur une profondeur de 103 pieds 5 pouces 5 lignes, plus ou moins, entre lignes parallèles, et est borné sur le côté vers la rue Quatrième par le lot No 13 sur ledit plan.

CONDITIONS—Sur toutes les propriétés ci-dessus, un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, en billets de l'acquéreur daté le jour de l'adjudication, payables respectivement en un et deux ans de leur date avec 8 pour cent d'intérêt par an de leur date jusqu'au paiement; lesdits billets devant être garantis par lien de vendeur et privilège et hypothèque sur la propriété vendue, les taxes de 1906 devant être assumées par l'acquéreur, en plus et audessus du prix de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Bus. Rouen, notaire, devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant les honoraires d'avocats, en cas de procès pour la collection des dits billets, le transfert de l'assurance, etc.

FRANK McGLOIN, avocat.
16 av—15 22 29—mai 6 13 16

JOHN P. LEBESQUE, encanteur.
912 avenue Jackson.

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple No 721 rue Robert.

PAR ALBERT PAUL—JEUDI, le 7 juin 1906, à midi, à la Bourse 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 30 avril 1906, pour le compte de la succession de M. et Mme Geo. A. Zahn, il sera vendu à l'encan, à savoir—Un certain lot de terre et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Robert, Upperline, Laurel et Constance, désigné comme lot 9, et mesurant 25 pieds de face à la rue Robert par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le cottage est bien subdivisé. Conditions—Comptant. L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant R. A. Tichenor, notaire. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1906 et déposer 10 0|0 au moment de la vente.

John D. Nix, avocat pour le demandeur.
Geo. W. Kendall, avocat pour le défendeur.
2 mai—2 6 13 20 27—juin 3 7

Ramsey & Roberts

ANNONCE JUDICIAIRE.

Admirable Cottage Simple,

2336 rue Milan, à l'encoignure Howard.

Dans la succession de Mme Mary C. Albert, femme de John B. Hereford.

No 76,468—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Divison A.]

PAR RAMSEY & ROBERTS, Encanteurs—bureau No 342 rue Carondelet, JEUDI, le 24 mai 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 17 avril 1906, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et adressé à Cicero A. Ramsey, la propriété ci-après décrite—

Un certain lot de terre et les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, ilet No 562 borné par les rues Milan, S. Liberté (autrefois Green) Berlin et Howard (autrefois St George) lequel dit lot est désigné par le No treize (13) sur un plan fait par D. N. Brosnan, député-voyer de ville, le 4e jour de novembre 1891, lequel dit plan est annexé à un acte pardevant F. D. Charbonnet notaire, daté le 6 juin 1895, d'après lequel ledit lot mesurant trente (30') pieds de face à la rue Milan par cent vingt (120') de profondeur et formant l'encoignure des rues Milan et Howard, (autrefois St George).

Etant la même propriété qui fut acquise par le descendant par achat de Mme Mary Suzan Schultz, femme d'Alcide Albert par acte pardevant Rolla A. Tichenor, notaire, le 30me jour d'août 1904, enregistré dans le livre des transferts 194, folio 701. Aussi une autre portion de terre contigu au lot No treize (13) étant partie du lot No quatorze (14), d'après ledit plan et mesurant quinze (15) de face à la rue Milan, par une profondeur de cent vingt (120') pieds entre lignes égales et parallèles.

Etant la même propriété qui fut acquise par le descendant par achat de Mme Mary Susan Schultz, femme d'Alcide Albert, par acte pardevant Charles B Upton, notaire, le 13me jour de septembre 1899, enregistré dans le livre des transferts 171, folio 696.

Les propriétés ci-dessus devant être vendues ensembles.

Les améliorations consistent d'un cottage simple, retiré, avec barrière en fer, hangar, etc., connues comme le No municipal 2336 rue Milan.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumant et payant pour les taxes de Ville et d'Etat pour l'année 1906, et payant pour l'acte de vente pardevant Rolla A. Tichenor, notaire, et faire un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication.

John D. Nix, avocat.
22 av—22 29—mai 6 13 20 24

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Occasion sans précédent

Pour s'embarquer dans une affaire bien établie. Toute la propriété foncière, machine, effets mobiliers, installations, comptes courants, sécurités, etc., de la bien connue "Boland, Gschwind Co.Ltd".

Voyez le plan à la Bourse.

Thomas Killeen vs "Boland, Gschwind Co. Ltd". No 77,901, Cour Civile de District, Division A.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 24 mai 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement signé le 9 avril 1906, par l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Ces certaines portions de terre dans l'ilet borné par les rues Melpomène, St Thomas, Terpsichore et Chippewa, dans le premier district de cette ville, lesquelles Boland Gschwind Co. Lt'd ont acquis de Haubtman et Loeb Co. Lt'd, et mesurant comme suit :

Cent trois pieds dix pouces et quatre lignes de face à la rue Melpomène, étant la façade entière de l'ilet sur ladite rue, entre les rues St Thomas et Chippewa, une profondeur et façade sur la rue St Thomas de cent quatre vingt onze pieds deux pouces et trois lignes, une profondeur et façade sur la rue Chippewa de cent soixante quatorze pieds neuf pouces et mesurant sur une ligne de base au travers de l'ilet de cent soixante et onze pieds onze pouces et cinq lignes, aussi une langue ou portion de terre contigue à la portion de terre ci-dessus décrite, mesurant 12 pieds de face à la rue Chippewa, 52 pieds de face à la rue St Thomas et 187 pieds 8 pouces 2 lignes au travers de l'ilet sur le côté vers la rue Terpsichore, le tout d'après deux certains plans d'arpentage faits par Kirklend et Théard, daté le 19 mars et 25 avril 1901 respectivement et annexé à un acte d'achat par Boland, Gschwind Co Ltd en ceci après référé, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., sur ladite portion de terre et aussi avec le droit de servitude de voie pardessus et sur la portion restante dudit ilet dans le but de maintenir la voie ferrée avec chrre comme une voie ferrée avec tourniquet.

Etant la même propriété acquise par Boland Gschwind Co., Ltd., par deux actes d'achat pardevant Bernard Titche, notaire, le 28 mars et avril le 25 1901 respectivement, et et enregistré dans le livre des transferts 182, folio 326 et 328. La propriété ci-dessus comprenant une immense et magnifique fabrique couvrant les trois cinquième de l'ilet, et est équipé avec des machines de valeur, la de grandes boutiques de travail, immenses entrepots, de grands bureaux, avec un massif caveau de sureté à deux étages, et la fabrique a toutes les installations nécessaires pour une si grande et si vaste entreprises.

La propriété a des rails avec tourniquet et possède tous les avantages d'une splendide localité pour faire les affaires. Aussi machine, effets mobiliers, attirails, comptes de sécurité, meubles de bureau et installations et tous les articles dont on se sert dans leur genre d'affaires.

La propriété foncière sera offerte séparément des machines et installations. Les machines et installations et propriété mobilière et comptes seront offerts en lots séparés et des enchères seront obtenues la dessus, et alors la propriété exclusive des livres, comptes et sécurités négociables en un lot, ou comme un tout et la propriété sera adjugé pour la plus haute et meilleure enchère et au plus haut et meilleur enchérisseur.

Conditions. Tous les effets mobiliers et propriété personnelle sera vendue pour du comptant et la propriété foncière au termes d'un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur la balance en un (1) et deux (2) ans. Le paiement différé devant porter six pour cent (6 0|0) d'intérêt par ans, et devant être garanti par hypothèque, contenant toutes les clauses usuellement contenues par hypothèque dans la ville de la Nouvelle Orléans.

L'acte de vente pardevant G. M. Quintero, notaire, aux frais de l'acquéreur.
22 avril—22, 29—mai 6, 13, 20, 24.

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Veuve Jos Dubuc,

Résidence Substantielle en Briques et en Bois à deux Etages.

No 1126 avenue Esplanade.

A l'Encan JEUDI, le 24 mai 1906 à midi.

A la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire intitulée succession de veuve Jos Dubuc, dossier No 78 921, ledit ordre daté le 20 avril 1906, et adressé à Jos L. Onorato, encanteur, j'offrirai de vendre à l'enchère publique, JEUDI, le 24 mai, les propriétés foncières suivantes, à savoir

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No 109, borné par l'avenue Esplanade, les rues Quartier, Rempart et St Claude, et mesurant comme suit, à savoir :

1° Une certaine portion de terre, etc., commençant à une distance de cent soixante trois pieds, onze pouces et deux lignes (163' 11" 2''') de l'encoignure de l'avenue Esplanade et la rue Rempart ayant cinquante trois pieds trois pouces et *trois lignes* (53' 3" 3''') de face à l'avenue Esplanade par une profondeur sur la ligne du côté le plus près de la rue St Claude et perpendiculaire à ladite avenue Esplanade, cinquante neuf pieds onze pouces (59' 11") de là se retrécissant sur une ligne perpendiculaire à la rue St Claude, vingt pieds (20') de là à une deuxième profondeur sur la ligne parallèles avec la rue St Claude, vingt quatre pieds (24) de là s'elargissant sur une ligne perpendiculaire à la rue St Claude, huit pieds (8'), dela une troisième profondeur, parallèles avec la rue St Claude de trente-neuf pieds onze pouces (39' 11") et dela sur une ligne premier du fond perpendiculaire à la rue St Claude soixante seize pieds un pouce et six lignes (76' 1" 6''') dela sur une ligne courant oblique vers la rue Remparts trois pieds un pouce (3' 1") et dela sur une deuxième ligne de fond perdendiculaire à la rue Remparts, trois pieds neuf pouces et deux lignes (3' 9" 2''') et dela sur l'autre ligne de côté sur une ligne parallèle avec la rue Remparts et courant vers l'avenue Esplanade trente huit pieds quatre pouces trois lignes (38' 4" 3'''), de là se rétrécissant à un angle droit avec ladite dernière ligue trente quatre pieds onze pouces (34' 11"), de là à un angle droit sur une ligne courant vers l'avenue Esplanade de six pieds (6'), de là se rétrécissant à un angle droit deux pieds (2'), et de là sur une ligne perpendiculaire à l'avenue Esplanade et courant à ladite rue quatre vingt six pieds (86') au point du commencement, ladite portion de terre étant également distante quatre vingt seize pieds (96') et sept pouces (7") de l'encoignure de l'avenue Esplanade et de la rue St Claude.

2° Une certaine portion de terre, etc., dans le même district et ilet que les propriétés ci-dessus décrites, désignée par la lettre Z sur un plan par D. E. Seghers, voyer, daté le 20 janvier 1900, annexé à un acte de vente par Mme E. E. Monroe à Mme C. Relling, pardevant Michel V. Delan, notaire, le 22 janvier 1900, laquelle dite portion de terre est désignée par ladite lettre Z est la portion du fond de la portion du lot original No un (1), et mesurant d'après le susdit devis en mesure américaine vingt-quatre pieds (24') sur la ligne parallèle avec une distance de cent huit pieds (108') de la dite rue St Claude par une profondeur de douze pieds (12') entre lignes égales et parallèles, et courant des dites lignes vers la rue des Remparts.

Les bâtisses et améliorations sur la propriété ci dessus décrite, étant désigné par le numéro municipal 1126 avenue Esplanade.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance en un an ou en un et deux ans de crédit à l'option de l'acquéreur, représenter par billets portant sept pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garanti par privilège de vendeur et hypothèque spéciale l'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion de crédit et de transférer la police au porteur des billets. L'acte de vente devant contenir la clause de non alienation et vente sans estimation et 5 0|0 de frais d'avocat en cas de procès, pour forcer le payement des billets, et toutes autres clauses usuelles, contenue dans l'acte de vente, l'acquéreur devant assumer de payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes d'état et de ville de 1906, et de déposer avec l'encanteur 10 0|0 du prix en paiement au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant M. C. Soniat au frais de l'acquéreur.

J. L. ONORATO,
Encanteur et agent de Propriété Foncière,
No 318 rue Baronne.
CHAS F. CLAIBORNE, avocat.
22 avril—22, 29—mai 6, 13, 20, 24

Robert G. Guerard.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DU RECEVEUR.

Par Robert G. Guérard, Encanteur.

"ELYSIUM THEATRE"

Devant être vendu à l'enchère publique sur les lieux, MERCREDI, le 16 mai 1906, à midi. Hommes d'affaires entreprenants, gérants de théâtre, club social et organisation ont maintenant l'occasion d'acquérir un théâtre moderne, complètement équipé, construit en 1903, l'intérieur redécoré cette saison, capacité de siège est de 1367, standing room à peu près 1600, moderne, chauffé en hiver, et rafraichi en été par des éventails électriques.

Il sera vendu à l'enchère publique par Robert G. Guérard, encanteur, MERCREDI, le 16 mai 1906, à midi, sur les lieux et sur la scène dudit "Théâtre Elysium" à l'encoignure de l'avenue des Champs Elysées et de la rue Bourgogne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 10 avril 1906, dans l'affaire de P. A. Capdau et autres vs la "Third District Theatre Co. Ltd", No 78,935 du dossier de ladite Cour, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, lesquelles bâtisses et améliorations sont connues comme l'Elysium Theatre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Champs Elysées, Bourgogne, Français et Rempart, sur l'un desquels lots formant l'encoignure des rues Champs Elysées et Bourgogne et mesurant vingt (20) pieds de face à la rue des Champs Elysées par cent vingt (120) pieds de profondeur et façade à la rue Bourgogne et l'autre mesurant quarante quatre (44) pieds de face à la rue Champs Elysées par cent vingt sept pieds dix pouces et six lignes (127' 10" 6''') de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les installations de scène, décors, chaises, éventails électriques, extincteur d'incendie, moteur électrique, tapis, meubles et tout ce qui est contenu dans ladite bâtisse.

Conditions—Comptant. Les taxes de 1906 devant être assumées par l'acquéreur en plus du prix de l'adjudication, et l'acquéreur devant payer pour l'acte de vente devant être passé pardevant John Légier, notaire. 10 0|0 de dépôt au moment de l'adjudication.

ROBERT G. GUERARD.
Encanteur.
W. L. Hughes, avocat.
E. A. Saurez, receveur.
15 avril—15 22 29—mai 6 13 16

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mary M. Embonlas.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 78,183—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession, et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présentés par John Embonlas, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Zengel, Thomas & Suthon, avocats.
3mai—3 7 12

Succession de Emery E. Norton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 64,262 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présentés par Mme Janet Norton Burnett, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Rouse & Grant, avocats.
1 mai—1 5 10

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, sous et vertu d'un ordre de l'Honorable Division B, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 20 avril 1906, dans l'affaire intitulée *succession de John E. Huffman*, dossier No 78 347, ledit ordre adressé à J. L. Onorato encanteur, j'offrirai en vente, à l'enchère publique, JEUDI, le 24 mai, à midi, les ci-après propriétés foncières

1° Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situés dans le Sixième district de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet No 99, borné par les rues Calhoun, Howard, S. Liberté et l'avenue Clay, les dits lots sont désignés par les numéros 11, 12 et 13 sur un plan fait par C. Milo Williams, député-voyer de ville, daté le 3 janvier 1898. Le dit lot No 11 formant l'encoignure des rues Calhoun et Howard. Les dits lots sont contigus et ont chacun une façade de 29' 11" 5''' à la rue Calhoun, une largeur chacun de 29' 11" 6''' dans le fond. Le lot No 11 a une profondeur sur la rue Howard de 135' 9" 2''' et une profondeur sur la ligne de côté séparant ledit lot du lot No 12 de 136' 6" 3'''; le lot No 12 a une profondeur sur ladite ligne de côté le divisant du lot 11 de 136' 6" 3''' et une profondeur sur la ligne de côté le divisant le lot 12 dudit lot 13 de 137' 3" 4''', le lot No 13 a une profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot 12 de 137' 3" 4''' et une profondeur sur la ligne la plus près de la rue S. Liberté de 138' 0" 5'''.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent connu comme le *No 1913 rue Calhoun*, consistant en un cottage résidence contenant vestibule de réception, salon, salle à manger, cuisine, office, quatre chambres à coucher chambre à bain, mansarde; bâtisse à deux étages dans le fond contenant écurie et cinq chambres à coucher, allée pour voiture, eau du fleuve. La maison est équipée pour le gaz et l'électricité

2° Trois certains lots de terre dans le même district, dans l'ilet No 637, borné par les rues Milan, Marengo, Magnolia et Clara. Lesdits lots sont contigus et sont numérotés 20, 21 et 22 et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Milan sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, le lot 22 formant l'encoignure des rues Milan et Magnolia. Ensemble avec toutes les améliorations, droits, voies, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

3° Trois certains lots de terre, avec toutes améliorations, droits voies, servitudes et dépendances y appartenant situés dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jéna, Freret, Howard et Cadix, désignés par les numéros 4 et 5, mesurant chacun 30 de face à la rue Jéna par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et par le numéro 24 mesurant 30 pieds de face à la Freret par 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot 24 est contigu aux lots 4 et 5 dans le fond. Le lot No 4 commençant à une distance de 90 de l'encoignure des rues Jéna et Freret, le lot No 24 commençant à une distance de 120 de l'encoignure des rues Jéna et Freret.

4° Cinq certains lots de terre, dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet designé par le numéro 564, borné par les rues Jena, Liberté, Howard et l'avenue Napoléon; les dits lots étant désignés comme les lots Nos 14 à 18 tout deux inclusivement, contigus l'un à l'autre et mesurant, à savoir. le lot No 14 formant l'encoignure des rues Howard et Jéna et mesurant 30 de face à la rue Jéna par 100 de profondeur les lots Nos 15 à 18 mesurant chacun 30 de face à la rue Jena par 100 pieds de profondeur.

5° Treize certains lots de terre dans le septième district de cette ville, dans l'ilet désigné comme le No 404, borné par les rues Pritchard, Hamilton, Laurel Grove et Apricot, numérotés et mesurant d'après le certificat d'arpentage par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, annexé à l'acte pardevant George C. Walshe, notaire daté le 13 novembre 1903, comme suit. Les lots 1 à 4 tous deux inclusivement, lots 13 à 20 tous deux inclusivement et lot No 23. Lots 1 à 4 tous deux inclusivement sont contigus et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Apricot sur une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds; le lot No 1 formant l'encoignure des rues Apricot et Hamilton, les lots 13 à 20 inclusivement sont contigus et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Pritchard sur une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds, le lot 13 formant l'encoignure des rues Pritchard et Laurel Grove, le lot 23 mesurant 30 pieds de face à la rue Hamilton sur une profondeur entre lignes parallèles de 115 pieds.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, en un et deux ans avec 8 0|0 d'intérêt de la date de l'adjudication, jusqu'au paiement. Les taxes de 1906 devant être assumées par les acquéreurs. Les actes de vente pardevant Charles Schneidau, notaire, aux frais des acquéreurs. Un dépôt de 10 0|0 du prix d'achat requis devant être fait au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,
Agent de Propriétés Foncières et Encanteur, Bureau No 318 rue Baronne.
22 av—22 29—mai 6 13 20 24

Auguste Huard.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Henry Roussel.

No 78,292—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR AUG. HUARD Encanteur—Bureau et Bourse 239 rue Bourbon, MERCREDI, le 16 mai 1906, à midi, il sera vendu pour payer les dettes de la succession, à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Indépendante de Huard, No 239 rue Bourbon, en cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté Nouvelle-Orléans, le 12 avril 1906, rendu dans l'affaire de la ci-dessus intitulée et numérotée succession et pour son compte, les propriétés foncières ci-après décrites, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 1023, borné par les rues Mandeville, Grant (autrefois Galvez) Célestine (maintenant Johnson) et Marigny, mesurant 32 pieds 3 pouces de face à la rue Mandeville, par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un et deux ans, avec 8 pour cent par an d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1906 et faire un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de l'adjudication, et payer pour l'acte de vente pardevant William J. Formento, notaire.

AUG. HUARD,
Encanteur indépendant.
Albert Voorhies, avocat.
15 avril—15 22 29—mai 6 13 16

Jas. A. Brennan

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE JOLI COTTAGE SIMPLE DEMEURE

No 2819 rue Banks, entre White et Dupré.

Contenant 4 chambres, avec 2 chambres dans la bâtisse contigue, galerie sur la façade, passage pour voiture et pelouse sur le côté. Jolies résidences aux alentours et à proximité des chars de ceinture Tulane et Canal, Eglises, Ecoles et Marchés.

Succession de John Hopper et femme.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division D — No 78,762.

MARDI, le 8 mai 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, bureau 783 rue Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté et signé le 4 avril 1906, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir

Un certain lot ou portion de terre, avec les bâtisses, etc., dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Banks, White, Dupré et Palmyre, mesurant vingt quatre (24) pieds de face à la rue Banks sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent (100') pieds et est pris du côté le plus près de la rue Dupré du lot désigné par le numéro cinq sur un devis annexé à un acte de vente par J. A. Renach et als à Mme S. F. Leroy, passé pardevant J. D. Taylor notaire le 4 avril 1905.

Les améliorations comprennent le cottage 2819 rue Banks, contenant 4 chambres et citerne, hangar et deux chambres dans la bâtisse contigue au hangar.

Conditions—Comptant, un dépôt de dix pour cent au moment de la vente; l'acte de vente et les taxes aux frais de l'acquéreur pardevant H. L. Loomis, Jr., notaire.
6 avril—6 8 15 22 29—mai 6 8

VENTES A L'ENCAN.

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

JEUDI, LE 10 MAI 1906.

Interdiction de P. F. Auguste Oabiro.

No 76,203—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

Un joli cottage simple sur une rue pavée.

No 1327 rue Kerlerec, entre les rue Marais et Villeré.

A la Bourse des Propriétés Foncière de la Nlle Orléans No 311 rue Baronne, à midi.

PAR PETER GALLAGHER, encanteur—JEUDI, le 10 mai 1906, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, l'Hon. T. C. W. Ellis, juge, daté et signé le 4 avril 1906 il sera offert en vente à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Kerlerec, Marais, Villeré et Colombus, désigné par la lettre C sur un devis fait par Edgar Pilié architecte sous la date du 25 février 1887 et annexé pour référence à un certain procès-verbal d'une réunion de famille en faveur des mineurs Seré serait tenu pardevant Edgar Grima, notaire, le Deuxième jour de mars 1887, lequel dit lot de terre mesurant comme suit, à savoir. Trente pieds, six pouces et deux lignes de face à la rue Kerlerec cent cinquante et un pieds un pouce et six lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Marais le séparant du lot B et cent cinquante cinq pieds, quatre pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne du lot D, et trente pieds deux pouces et cinq lignes de largeur sur la ligne du fond, le tout conformément au dit devis.

Termes et conditions—Deux tiers comptant et la balance en un crédit d'un an en billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque et lien de vendeur et privilège et portant 7 0|0 d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, l'acte de vente devant contenir les clauses usuelles de 5 0|0 honoraires d'avocat, le pacte de non alienando, sans estimation, confession de jugement, la clause d'assurance, et devant être passé pardevant Charles A. Butler, notaire, aux frais de l'acquéreur, l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1906 au-dessus et en plus du prix d'achat.

PETER GALLAGHER, Encanteur
No 846 rue Commune.
Charles Butler, avocat.
8 avril—8 15 22 29—mai 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSIOM DE ISAAC W. BOONE.

No 76,633—Cour Civile de District, Division

LE MARDI, 5 JUIN 1906

UN COTTAGE SIMPLE,

No 509 RUE N. DAVID

PAR PETER GALLAGHER, encanteur—No 846 rue Commune—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District, Division —, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge, daté et signé le 30 avril 1906 et à moi adressé, j'offrirai en vente, MARDI, le 5 juin 1906 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir

Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville dans l'ilet No 540, borné par les rues David, St Louis, Toulouse et l'Avenue Carrollton, désigné par le No 14 sur un croquis annexé et mesurant 31 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue David sur 120 pieds, de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant—L'acquéreur devant assumer les taxes de 1906 et payer pour l'acte de vente devant être passé pardevant John Jarvier notaire. Un dépôt de 10 0|0 devant être fait au moment de l'adjudication.

PETER GALLAGHER, Encanteur.
Miller Dufour & Dufour, avocats.
4mai—4 6 13 20 27—juin 3 5

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Cottages double désirable et lots pour bâtir.

Le cottage double, 537 et 539 rue Rocheblave.

Entre avenue Tulane et la rue Gravier.

Le joli cottage double, 2308 et 2310 avenue Tulane.

Entre les rues Miro et Tonti.

Le bon lot à bâtir rue Banks, à l'encoignure de la rue Gayoso, 35 par 100 pieds.

Le lot à bâtir rue Banks, entre les rues Gayoso et Dupré, (ilet rue Palmyre).

Mme Thomas J. McTague vs Thomas McTague et als.

No 78,559—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER.—C. A. Tessier, Encanteur, bureau 134 rue Carondelet, JEUDI, le 31 mai 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 20 avril 1906 et signé le 26 avril 1906, de l'Hon. W. B. Sommerville juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-après décrites, à savoir.

1° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Rocheblave, Gravier, l'avenue Tulane et la rue Dorgenois, laquelle portion de terre formant partie du lot *No 34*, sur un plan déposé en l'étude de P. Lacoste, ancien notaire en cette ville, mesurant 30 pieds 11 pouces de face à la rue Rocheblave, par 90 pieds 5 pouces de profondeur, plus ou moins entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un joli cottage double, désigné par les Nos 537 et 539 rue Rocheblave.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Tulane, les rues Miro, Galvez et Tonti, mesurant 33 pieds 8 pouces de face à l'avenue Tulane sur une profondeur de 120 pieds, ledit lot est composé du tout du lot 24 et une portion du lot 25, comme il est démontré sur un plan par Arthur De Armas, ingénieur civil, daté le 12 mai 1870 et déposé en l'étude de Amédée Ducatel, ancien notaire en cette ville comme plan No 29 des livres de plan No 7. Les améliorations comprennent un joli cottage double retiré de la banquette sous une barrière en fer et est désigné par les Nos 2308 et 2310 avenue Tulane.

3° Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet 154, borné par les rues Gayoso, Palmyre, Dupré et Banks, désigné comme lot 7 sur un plan annexé à un acte de vente à Thomas J. McTague, pardevant Frederick Zengel, de la date du 8 août 1896, d'après lequel plan ledit lot mesurant 35 pieds 5 pouces de face à la rue Banks par une profondeur entre lignes égales et parallèles de 100 pieds 6 pouces, formant l'encoignure des rues Banks et Gayoso

4° Un certain lot de terre, situé dans le premier district de cette ville, dans le même ilet que la propriété troisièmement décrite, désigné comme lot No 8, sur le susdit plan, annexé à un acte pardevant F. Zengel, notaire, daté le 8 août 1896 et mesurant 35 pieds 5 pouces de face à la rue Banks sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 100 pieds et 6 pouces.

Conditions—Comptant, et les acquéreurs devant payer les taxes de 1906, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication ; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Fred Dreibel, notaire, aux frais des acquéreurs.
29 avril—29 mai 6 13 20 27 31

THE INDIAN ANTI MOSQUITOES.

Solution préparée d'après la formule du Docteur de Villeneuve.

Vous préserve des piqûres des Moustiques.

En vente au No 129 rue Decatur

Petite bouteille.............. 25c.
Grande " .... 50c.